

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13831**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, gestion Mention Droit public Spécialité Droit de la santé et de la protection sociale

Nouvel intitulé : Mention "Droit de la santé"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Président de l'université de Toulouse I Capitole, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 331p Organisation et gestion des services médicaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif visé est une connaissance approfondie du droit de la santé et plus généralement du droit social, complétée par une connaissance suffisante des problématiques de la santé publique au niveau national et international de façon à ce que les titulaires du diplôme soient très rapidement aptes :

- à mener de façon autonome des analyses juridiques complexes dans le domaine du droit sanitaire et social
- à gérer les relations de travail dans un établissement de santé

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes:

- Il négocie et concerte avec différents types d'interlocuteurs (praticiens de santé, usagers et organisations représentatives).
- Il anticipe les besoins de l'entreprise en matière de compétences et de besoins.
- Il contribue à définir les stratégies de l'entreprise.
- Il concilie les contraintes budgétaires avec l'évolution qualitative des soins.
- Il structure son travail en fonction d'objectifs déterminés par la structure,
- Il organise et contrôle le travail de collaborateurs.

- Maîtriser parfaitement les fondamentaux du droit de la santé et de la protection sociale de façon à être :

- o Capable d'effectuer une veille juridique sur l'évolution du droit sanitaire et social
- o Capable de générer une vision prospective de ce droit en constante évolution, d'en dominer la dimension pratique et l'application, et d'en proposer une analyse critique permettant notamment d'anticiper ses développements:

- Ø par l'étude des textes légaux et d'une jurisprudence très sensible aux évolutions économiques et sociales,
- Ø par l'analyse des contentieux existants,

o Apte à intégrer les enseignements des domaines corollaires (gestion, économie, science politique) à un droit plus que tout autre impacté par les environnements politique et socio-économique.

- Maîtriser le droit de la santé et le droit de la protection sociale, jusqu'à le situer dans un contexte plus large (européen et international)

- Apprécier et gérer les relations sociales dans l'entreprise publique ou privée de santé, comme aborder de manière concrète et immédiate l'application des textes à la réalité de l'entreprise.

- Utiliser des techniques en droit sanitaire et social (par exemple : établissement de règlement intérieur d'un service hospitalier, contrats entre praticiens et établissements hospitaliers,...)

- Connaître les principes de gestion et de l'organisation de l'entreprise, comme de l'évolution de ces derniers ;

- Savoir croiser l'étude du droit de la santé avec d'autres disciplines, notamment le droit de l'environnement (concepts d'environnement de travail, de responsabilité environnementale, de développement durable)

- analyser et synthétiser rapidement les questions liées à l'application du droit sanitaire et social ;

- résoudre des problèmes juridiques complexes.

- appliquer des processus méthodologiques et rigoureux en ce qui concerne les problématiques liées au droit de la santé et au droit de la protection sociale.

- établir une relation de dialogue permanent avec l'administration de l'établissement, les praticiens de santé, les usagers et les organisations représentatives.

- respecter la confidentialité des praticiens et des patients.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur privé : cabinet d'avocats, maisons de retraite, sociétés de fabrication ou de distribution de matériel médical ou de dispositifs médicaux, sociétés d'assurances et mutuelles, cabinets privés de consulting, associations de santé, associations humanitaires.

Secteur public et para - public : collectivités territoriales – grandes entreprises publiques et para -publiques – Pôle Emploi – fonction publique d'Etat – fonction publique territoriale – fonction publique hospitalière

Organismes professionnels et syndicats - secteur associatif

Métiers du droit:

§ Conseiller juridique d'entreprise publique ou privée de santé

§ Juriste spécialisé en droit de la santé et droit social, juriste consultant dans des cabinets privés de consulting, des associations humanitaires.

Métiers de l'entreprise sanitaire et/ou sociale:

§ Responsable de la gestion du personnel et des RH en établissement hospitalier.

§ Adjoint au responsable de maisons de retraite, de sociétés de fabrication ou distribution de matériel médical ou de dispositifs médicaux, de sociétés d'assurance et mutuelles.

§ chargé de mission à la DDASS et DRASS, URCAM, caisses de Sécurité Sociale, services juridiques et/ou services contentieux des hôpitaux, collectivités territoriales, C.R.C.I. (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1503 : Management des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1

50 ECTS

UE 1 Enseignements fondamentaux 26 ECTS

Le système de santé français

Le droit de la protection sociale

UE 2 Enseignements complémentaires 4 ECTS

Anglais de spécialité

Séminaires de spécialité

* Les addictions

* La santé mentale

UE 3 Enseignements spécialisés 20 ECTS

Option 1: Protection sociale

Droit de la protection sociale - thèmes abordés:

*Contentieux de la protection sociale. Médiation

*Gestion du risque assurance maladie

* Invalidité

*Retraites-gestion des âges

*Les politiques familiales

* Le recouvrement

* Le service public de l'emploi

* Aides sociales et nouvelles pauvretés

Politique de prévention et réseaux de soins

Option 2: Droit de la santé

Fonction publique hospitalière

Activités biomédicales et droit pharmaceutique

Responsabilité du fait de l'activité médicale

Droit des contrats médicaux

Droit international et communautaire de la santé

parcours complémentaire: Prévention et gestion des risques sanitaires (cours en ligne) *

Gestion de crises et catastrophes sanitaires

Semestre 2

10 ECTS

UE4 Orientation (à choix)

Choix 1:Voie professionnelle

Rapport de stage

Choix 2:Voie recherche

Mémoire

*la validation de ce parcours permet d'obtenir le "Master Santé internationale" délivré par l'université Senghor d'Alexandrie (Egypte)

Stage

Voie professionnelle :

Les étudiants inscrits en formation initiale et les stagiaires de formation continue sans emploi effectuent un stage d'une durée minimale de trois mois dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction

d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.

Les stagiaires de formation continue en emploi proposent un projet concernant l'établissement employeur ou un mémoire sur un thème en rapport avec leur métier et leur expérience qui donnera lieu à rédaction et soutenance et dont la note sera prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Accès et formation préalable requise

Conditions d'admission à la spécialité : être titulaire du M1 mention droit de l'entreprise, ou du M1 Droit public, ou de tout diplôme équivalent. Admission possible par VAP 85, VAE ou VES.

Accès sur dossier de candidature et/ou entretien - répartition entre parcours professionnel et parcours recherche (prise en compte des desiderata du candidat, de son profil dont cursus antérieur et projet professionnel)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Composition des jurys : Directeur de la spécialité et/ou directeur du parcours assisté des personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants chercheurs, enseignants, professionnels) du parcours
En contrat d'apprentissage	X		Composition des jurys : Directeur de la spécialité et/ou directeur du parcours assisté des personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants chercheurs, enseignants, professionnels) du parcours
Après un parcours de formation continue	X		Composition des jurys : Directeur de la spécialité et/ou directeur du parcours assisté des personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants chercheurs, enseignants, professionnels) du parcours
En contrat de professionnalisation	X		Composition des jurys : Directeur de la spécialité et/ou directeur du parcours assisté des personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants chercheurs, enseignants, professionnels) du parcours
Par candidature individuelle	X		Composition des jurys : Cas de la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France et à l'étranger. Jury spécifique, émanation du jury de diplôme, composé du directeur de la spécialité et/ou du directeur du parcours, assisté de deux enseignants-chercheurs du parcours
Par expérience dispositif VAE	X		Composition des jurys : Jury de VAE composé de 3 enseignants chercheurs, de 2 professionnels (voix délibératives) et, avec voix consultative, d'1 représentant de la cellule VAE de l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juillet 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Pour plus d'informations

Statistiques :

Liens vers statistiques : www.univ-tlse1.fr

http://www.univ-tlse1.fr/38044007/0/fiche__pagelibre/&RH=FR_01&RF=OVE

Autres sources d'information :

Association des étudiants du master droit de la santé : avotresante@live.fr

Association des anciens étudiants du master droit de la santé -gregory.caumes@ch-carcassonne.fr-

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Mention "Droit de la santé"